

*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Montée*

N° de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
2 décembre 2024 à 19 h.**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bastien, Mélanie, parent
Bilodeau, Sonia, déléguée du comité de parents
Bombardier, Anne-Marie, enseignante
Chabot, Sophie, directrice
Chigot, Delphine, orthophoniste
Desjardins, Isabelle, parent
Drolet, Carole, parent
Duquette, Bruno, parent
Jacques, Geneviève, surveillante
Laflamme, Marie-Soleil, vice-présidente du conseil des élèves
Lehouillier, Marie-Ève, présidente du conseil d'établissement
Pehlemann, Amélie, enseignante
Savard, Geneviève, technicienne en éducation spécialisée
Tardif, Cassandra, présidente du conseil des élèves
Tremblay, Maire-Claude, parent

ÉTAIENT ABSENTS

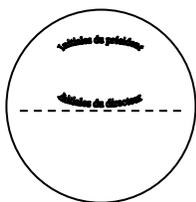
Chénard, Geneviève, parent
Couture, Guillaume, enseignant
Lacharité, Sonya Anouchka, enseignante

PUBLIC PRÉSENT

Hébert, Anne-Marie, parent

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – BIENVENUES AUX MEMBRES

Marie-Ève Lehouillier ouvre la séance à 19 h 02, à la suite de l'accueil des membres et de l'assurance du quorum.



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Montée*

N° de la résolution
ou annotation

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne-Marie Bombardier, appuyé par Geneviève Savard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Amélie Pehlemann, appuyé par Mélanie Bastien et résolu :

QUE le procès-verbal du 30 septembre 2024 soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- **Document de Régie interne** : Bruno Duquette aborde le point 3.3 du document et mentionne qu'un délai de 5 jours ouvrable est requis et non de 48h. Sophie C. assure que ce sera le cas.

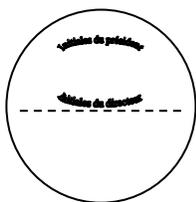
Sophie C. demande qui serait intéressé à faire partie du conseil d'urgence (point 4.4). Sonia Bilodeau, Marie-Ève L., Geneviève S. et Amélie P. sont intéressées. Le conseil d'urgence est maintenant formé.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Anne-Marie Hébert, maman d'un élève du pavillon Saint-François désire initier une réflexion commune concernant l'utilisation des cellulaires dans l'école.

Son point est que le gouvernement aurait dû aller plus loin dans sa position concernant l'utilisation des cellulaires par les jeunes en milieu scolaire. Plusieurs médecins et études ont démontré clairement l'aspect nocif de l'utilisation du cellulaire chez les jeunes, car leur cerveau est en plein développement. Parmi ceux-ci, on note : une problématique de mémoire, une baisse d'intérêt, une augmentation de l'ennui, une perturbation de la dopamine, etc.

D'ailleurs, certains milieux scolaires ont commencé à se mobiliser. Entre autres, le Séminaire interdit les cellulaires dans son école et le Salésien a instauré des journées « déconnexion ». En peu de temps, les changements se font sentir. Il en ressort une meilleure socialisation, une meilleure attention en classe, etc.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

Sonia B. se questionne sur le réalisme du projet puisqu'il semble déjà difficile de faire respecter la loi instaurée (pas de cellulaire en classe seulement). Elle amène le point qu'en Australie les réseaux sociaux sont maintenant inaccessibles aux jeunes de moins de 16 ans.

Cassandra T. croit que ce serait très difficile à gérer pour les surveillants. Aussi, il s'agit d'un moyen de communication efficace entre élève et enseignant (teams), c'est un gage d'autonomie, mais surtout, le cellulaire procure un sentiment de sécurité (moyen de communication en dehors des heures normales d'école : sport extra-scolaire, transport municipal, récupération à 16 h, travail directement après les cours, etc.).

Mélanie B. ajoute que la neuroscience a démontré l'impact négatif majeur de la surstimulation lors de l'utilisation du cellulaire et de ses dérivés sur le développement du cerveau. Ces derniers ont été conçus pour créer une dépendance. Faut aussi sensibiliser les parents qui utilisent de façon abusive leur propre cellulaire. Les jeunes fonctionnent beaucoup par mimétisme. Il est difficile de leur demander de modifier un comportement que nous n'adoptons pas nous-mêmes. Le tout est appuyé par plusieurs formations reconnues, études, etc. C'est maintenant fortement prouvé.

Marie-Claude T. demande aux représentantes des élèves si elles pensent que les élèves participent moins aux activités scolaires proposées à cause du cellulaire. Marie-Soleil Laflamme croit que oui. Cassandra T. ajoute que tout doit être « instantané » comme des affiches avec des textes très courts. Les élèves ne prennent même plus le temps de les lire, les yeux rivés sur leur cellulaire dans les corridors.

Isabelle D. se questionne sur les impacts si on retire complètement le droit aux cellulaires dans l'école.

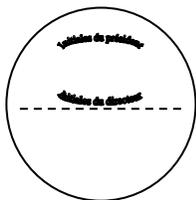
Marie-Ève L. soulève que le secondaire 1 pourrait être visé en premier, que le jeune puisse venir à l'école avec son cellulaire et avoir l'obligation de le laisser dans son casier ou peut-être adopter l'utilisation de pochettes barrées...

Marie-Soleil L. nomme qu'il serait peut-être mieux d'utiliser un système de récompense ou commencer par une journée déconnexion.

Cassandra T. croit que cela ferait peur aux élèves si l'interdiction était imposée d'emblée à temps plein et que leurs réactions seraient importantes.

Anne-Marie B. ajoute que la loi est déjà difficile à respecter puisque plusieurs enseignants laissent l'accès aux élèves à leur cellulaire. Quand ils sortent de classe avec leur cellulaire en main, c'est difficile de savoir s'il faut intervenir ou non. C'est nébuleux de savoir si le jeune est en tort ou pas.

Amélie P. mentionne que les élèves l'utiliseraient malgré l'interdiction. Cependant, ils se cacheraient pour éviter la confiscation. Par conséquent, ils l'utiliseraient beaucoup moins pour rester discrets.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

Bruno D. propose de créer un comité pour se pencher sur la question. Il devrait être composé d'élèves, de parents, d'enseignants et de surveillants.

Anne-Marie H. renchérit et propose la conception et l'envoi d'un sondage à tous.

Sophie C. rappelle qu'il y a un partage des responsabilités entre l'école et les milieux familiaux. Il ne faut pas simplement déplacer le problème et que les jeunes récupèrent le temps perdu d'utilisation en journée durant les soirées ou nuits ce qui pourrait entraîner d'autres comportements non souhaités.

Mélanie B. ajoute que le tout doit passer par la sensibilisation et l'éducation. C'est maintenant un enjeu sociétal. Pourrait-on utiliser les cours de CCQ, de français et de sciences pour amalgamer la sensibilisation aux apprentissages prévus ?

Conclusion de ce point :

- Anne-Marie H. aura la charge du comité consultatif ;
- Sophie C. en parlera à l'assemblée de la Montée prévue le 9 décembre 2024 afin de sonder l'intérêt du personnel de l'école à participer au comité et un courriel d'invitation aux parents sera envoyé par l'école ;
- Cassandre T. amènera ce point au conseil des élèves le 11 décembre 2024 ;
- Sonia B. en parlera au comité de parents du CS.

À suivre.

6. MESSAGES

a) Représentant(s) des élèves :

Cassandre T. observe une augmentation de la participation aux activités cette année.

Le projet « J'ARRÊTE » afin de sensibiliser les élèves aux effets nocifs de la cigarette et du vapotage est en préparation. Il y aura un concours anonyme inter-pavillon. Le tout se déroulera en février 2025.

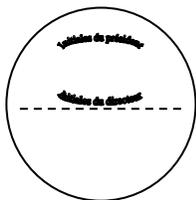
b) Représentant(s) du comité de parents :

Sonia B. explique qu'il est très difficile d'arrimer les différents milieux avec l'école et le CS pour la tenue des rencontres. L'an dernier, le gros chantier était sur l'organisation scolaire dont le primaire sera particulièrement touché.

D'autres chantiers sont à venir. Un sondage est à un stade embryonnaire afin de trouver des solutions pour rendre plus fluide la communication.

c) Présidente :

Aucun.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

d) Représentant(s) du personnel :

- **Rencontre de parents :** Anne-Marie B. nomme que la soirée s'est bien passée (Saint-François). Cassandre T. ajoute que tous les élèves, enseignants et parents étaient souriants. L'ambiance était bonne.

Cependant, Sonia B. nomme avoir déjà eu l'impression que les enseignants semblent parfois perplexes de voir les parents d'élèves qui vont bien...

Aussi, Marie-Ève L. se demande si le fait d'inscrire sur la lettre d'invitation « ... si vous avez des questions sur la réussite... » ne suggère pas aux parents dont les enfants vont bien de ne pas s'y rendre ?

Pour sa part, Mélanie B. pense qu'il est bon pour tous de s'y rendre. C'est toujours bien de voir l'énergie qui se déploie entre le jeune et son enseignant.

Carole D. amène le fait que certains enseignants prennent plus des 5 minutes prévues avec les parents. Cela entraîne un mécontentement parmi les parents qui attendent de les rencontrer. Ça implique aussi un manque de temps possible pour aller rencontrer d'autres enseignants par la suite.

e) Représentant(s) de la communauté :

Aucun.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

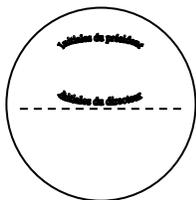
a) Organisation scolaire - portrait des inscriptions aux vocations :

Sophie C. mentionne que le nombre de groupes en vocation prévu l'an prochain est le même que cette année. Un groupe en ADS, 2 groupes en VS et 2 groupes en SG. Elle rappelle que les acceptations sont basées sur les résultats scolaires et les recommandations des enseignants au primaire.

Marie-Soleil L. se demande pourquoi il y a deux ans, il y a eu 2 groupes en ADS. Sophie C. n'a pas la réponse, mais s'informerait.

Bruno D. se demande pour quelle raison l'école se limite à ce nombre de groupes. Pourquoi ne pas en ouvrir plus pour répondre à la demande ? Y a-t-il une notion financière, est-ce que tous les élèves ayant moins de moyens peuvent aussi avoir accès aux vocations ?

Sophie C. répond qu'il est impossible d'ouvrir plus de groupes puisque nous sommes à pleine capacité. D'ailleurs, le nombre de demandes est élevé, mais concrètement, plusieurs font des demandes dans plus d'un programme et dans plus d'une école. Par conséquent, malgré la demande élevée, plusieurs se désistent. Il faut aussi tenir compte de la capacité du jeune à suivre des cours à un rythme plus rapide sans compromettre leur réussite. En ce qui a trait à



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

l'aspect financier, oui, il y a des possibilités pour aider les familles dont un jeune voudrait être en vocation, mais dont la famille n'a pas les moyens.

Mélanie B. rapporte que la mise en place des profils au pavillon Saint-François pour les élèves en parcours régulier est très bénéfique. Elle le vit personnellement auprès de ses élèves en 6^e année qui seront au secondaire l'an prochain. Ils ont moins le sentiment de différence avec les vocations.

b) Rencontres de parents :

- **Soirée de bulletin du 27 novembre 2024 :**
Sophie C. n'a rien à ajouter. Tout a été dit au point **6 d**).
- **Soirée d'information sur la politique de l'organisation scolaire du 28 novembre 2024 :**

Les enjeux sont plus au niveau primaire pour l'instant. Le changement au niveau secondaire se fera lors de l'ouverture d'une nouvelle école. Le taux de participation des parents à la rencontre a été très faible.

c) Soirée des finissants :

La cérémonie des finissants est prévu le 20 juin 2025. Cette date est à confirmer auprès du comité du bal et/ou Carolyne Dion.

d) Suivi du budget 2024-2025 :

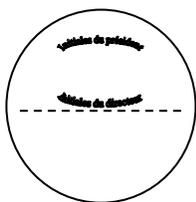
L'école est actuellement en déficit de +/- 500 000 \$. Il y a actuellement un plan en élaboration afin de le résorber (sur plusieurs années).

e) Suspension des achats de mobilier, appareil et outillage (MAO) :

Toutes les écoles du CS doivent mettre leurs dépenses sur pause assurément jusqu'à la fin mars 2025. En cas de bris, nous pouvons réparer, mais nous ne pouvons pas faire un achat pour le remplacer. Il y a une notion de durabilité dans le temps ou non. La situation qui engendre de la frustration est hors du contrôle de la direction, la demande est gouvernementale. Faut s'entraider à l'interne via du prêt de matériel.

f) Classes modulaires à Saint-François :

Au départ, c'est 4 classes modulaires qui devaient être érigées, mais finalement le projet implique maintenant 5 classes. Les travaux se poursuivent même si le CS ne peut pas enclencher concrètement les travaux pratiques qui sont aussi touchés par l'arrêt des dépenses. Cela dit, tout l'aspect administratif sera prêt pour procéder rapidement dès que l'interdiction des dépenses sera levée et que le Ministère aura accepté le projet. Malheureusement, il est possible que les classes ne soient pas prêtes pour l'entrée scolaire 2025-2026.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

g) Suivi du personnel :

Manon Florida Beaudoin a officiellement obtenu le poste AB-1 (bibliothèque et imprimerie au pavillon Le Ber).

Maxime Lalonde est le nouveau concierge nommé au pavillon Le Ber, en remplacement de Sylvain Lambert parti à la retraite.

Groupe FPT1 : il a été difficile de stabiliser l'équipe enseignante. C'est maintenant chose faite.

Le remplacement de Charles Ladouceur sera assuré par des stagiaires jusqu'aux vacances des fêtes.

h) Grille-matières – Processus de consultation :

Le 25 novembre, une rencontre avec les enseignants représentant les différents départements a eu lieu pour recevoir les propositions. Il y aura une présentation sommaire lors de l'assemblée du personnel le 9 décembre 2025.

Puisque Sophie C. est entrée en fonction seulement le 15 octobre 2024, un comité de réflexion sera mis sur pied après le congé des fêtes pour préparer l'an prochain. Ce serait difficile de mettre en place tous les éléments pour les inscriptions qui se feront au mois de février 2025. Il y aura donc peu ou pas de changements cette année.

Le sujet sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 9 décembre, au conseil d'école du 14 janvier 2025 et au conseil d'établissement du 27 janvier 2025.

i) Normes et modalités 2024-2025 :

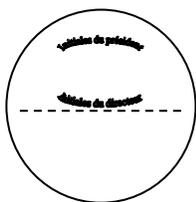
Le document est accessible aux parents sur le site internet de l'école dans la section encadrement pédagogique. La lecture de ce document par les parents est pertinente.

Marie-Claude T. se questionne sur les compétences non disciplinaires ; qui et comment cela est décidé.

Sophie C. mentionne que ce sont les départements à tour de rôle qui la détermine. À la suite d'une question, elle rappelle que les erreurs de français ne peuvent entraîner des pénalités (notes) dans les autres matières qu'en français.

j) Voyages

- **Costa Rica :**



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

Anne-Marie B. prend la parole pour présenter le voyage au Costa Rica. Il s'agit d'un voyage scientifique offert aux élèves de VS en secondaire 4 et 5. Le coût est de 3 800 \$/élève. Il y a 19 élèves inscrits.

Une campagne de financement a été rapidement mise en place afin de les aider (vente de beignes). C'est peu, mais le manque de temps préalable au voyage explique la situation. Lors d'une deuxième édition, les organisatrices auront plus de temps pour se préparer et accompagner les jeunes.

▪ **À la mer :**

Ce voyage a été élaboré par un enseignant à Saint-François qui le faisait lorsqu'il était dans une autre école du CS. Il a été présenté comme étant une opportunité aux élèves plus défavorisés et qui n'ont jamais vu la mer de faire cette expérience. Marie-Ève L. et Sonia B. ont compris la présentation de ce voyage de cette façon, mais se questionnent sur le coût situé à 515 \$/élève. Est-ce abordable pour des élèves défavorisés ?

Amélie P. rappelle que le montant est peu élevé considérant ce qui est proposé.

Anne-Marie B. ajoute que parfois les milieux familiaux ne peuvent se permettre un voyage avec tous les membres de la famille, mais que ce type de voyages permet à leur jeune de vivre une belle expérience qu'autrement les parents ne pourraient pas leur offrir.

Actuellement, il manque des inscriptions pour la tenue du voyage. Il a donc été décidé d'ouvrir les inscriptions aux élèves de secondaire 2.

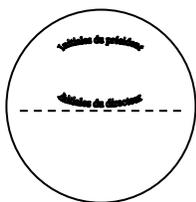
Marie-Soleil L. mentionne que les oubliés sont les élèves en ADS qui auparavant avaient la possibilité de participer à un voyage en France (Paris). Il n'a malheureusement plus lieu depuis plusieurs années. Serait-il possible de remédier à la situation ?

k) Estrade retrouvée :

Nous avons retrouvé l'estrade volée. Elle était en morceaux dans le bois jouxtant l'école (Le Ber). Il sera peut-être possible de la remonter en achetant les morceaux manquants. À suivre.

8. FONDATION (INFORMATION)

Sonia B. prend la parole. Ils étaient 5 à discuter des différents projets présentés par les enseignants et professionnels à la Fondation. Ils se sont réunis 2-3 soirs afin de débattre et prendre des décisions. Ils se sont basés sur les montants, la longévité, la diversité selon les départements, etc. Dans certains cas, Keven Laroche a proposé d'autres types de financement possible qui pourraient appuyer les projets.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Montée

N° de la résolution
ou annotation

Sophie C. les remercie et confirme qu'il peut être difficile de faire des choix.

Sonia B. rappelle que la distribution des produits de la 1^{re} campagne de financement (recettes en pot et fromages de l'Abbaye) seront distribués le 8 décembre. En janvier, une deuxième campagne aura lieu (beignes). La fondation a réussi à trouver des commanditaires afin de remercier les meilleurs vendeurs.

9. DÉROGATIONS (APPROBATION)

Sophie C. explique le code couleur utilisé pour classer les dérogations. Les dérogations inscrites sur le calendrier sont ensuite présentées jusqu'à la fin juin 2025.

Il est proposé par Marie-Claude T., appuyé par Geneviève J. et résolu :

QUE les dérogations soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Geneviève J., appuyé par Geneviève S. et résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Lehouillier, présidente

Sophie Chabot, directrice